



Responsable  
Emmanuelle SANTONJA

*Renseignements et inscriptions*  
*secrétariat C.L.S.H.*  
*Centre Social "Porte Dauphine"*  
*04.26.38.40.20.*



**G  
U  
I  
D  
O  
N  
O  
N  
O**



**Centre de Loisirs**  
**3 / 10 ans**  
**La Ferme JOLY**

La Direction et l'équipe d'animation vous proposent :

### **Un lieu d'accueil**

Centre Social « Porte Dauphine »  
Avenue du Général de Gaulle  
38290 LA VERPILLIERE ☎ 04.26.38.40.20.

### **Un lieu d'activités**

La Ferme JOLY  
Rue du Bret  
38290 LA VERPILLIERE ☎ 04.26.38.40.16.

### **Des Horaires**

08 h 30 – 11 h 30    Matin  
13 h 30 – 17 h 00    Après-Midi  
08 h 30 – 17 h 00    Journée

### **Une garderie**

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront accueillis à la garderie de 07 h 30 à 08 h 30 et de 17h30 à 18h30 dans les locaux de l'école primaire Jean Jaurès.

### **De multiples activités**

Les activités et les sorties proposées sont autant culturelles, sportives que manuelles, et aménagées en fonction de l'envie et de l'âge de l'enfant (baignade, cinéma, équitation, spectacle, cirque, luge, accrobranche...)

### **Les groupes**

#### ***Vacances***

3-4 ans  
5-6 ans  
7-8 ans  
9-10 ans

#### ***Mercredis***

3-4 ans  
5-6 ans  
7-10 ans

### **Des tarifs**

La participation financière des journées ou ½ journées au Centre de Loisirs Sans Hébergement dépend de votre quotient familial. Afin de connaître les tarifs, merci de vous munir lors de l'inscription :

- d'une notification de la Caisse d'Allocations Familiales  
ou - de votre dernier avis d'imposition.

Ces documents seront à renouveler en septembre 2010 pour une mise à jour du quotient familial. Si vous ne souhaitez pas nous fournir ces documents, le tarif appliqué sera celui de la dernière tranche du quotient familial.

**Merci de nous informer de toute modification de situation durant l'année (adresse, téléphone, mariage...).**

La Caisse d'Allocations Familiales de Vienne accorde une aide financière (2.42 €/jour) sous forme de bons d'Aides aux Temps Libres, uniquement pendant les vacances scolaires. Pour en bénéficier :

- votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 620 €,
- votre enfant doit avoir eu 3 ans avant octobre 2009,
- l'inscription au Centre de Loisirs doit être faite en Journée avec repas.

**Merci de nous fournir la photocopie de l'imprimé « Aides aux Temps Libres 2010 » que la CAF vous aura envoyée.**